

Genre de document :	Projet de modifications
N° du document :	31-501
Objet :	Projet de modifications sur les exigences applicables à l'inscription
Date de publication :	Le 25 septembre 2007
Entrée en vigueur :	Le 25 septembre 2007

**Modifications de la
Règle locale 31-501
sur les exigences applicables à l'inscription**

1. La Règle locale 31-501 sur les exigences applicables à l'inscription, modifiée par le projet de modification des exigences applicables à l'inscription daté du 15 mai 2007, est modifiée par les présentes.
2. La table des matières de la règle est modifiée comme suit :
 - a) par la suppression de « PARTIE 15 : RENOUELEMENT, SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION » et son remplacement par « PARTIE 15 : SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION »;
 - b) par la suppression de « 15.1 Renouveaulement de l'inscription des sociétés inscrites » et son remplacement par « 15.1 *Abrogé* »;
 - c) par la suppression de « 15.2 Renouveaulement de l'inscription des particuliers » et son remplacement par « 15.2 *Abrogé* »;
 - d) par la suppression de « 15.3 Suspension à l'échéance de l'inscription ou du renouvellement de l'inscription » et son remplacement par « 15.3 Suspension à l'échéance de l'inscription ».
3. Le paragraphe 2.1(1) de la version anglaise est modifié par la suppression de « 33-109 *Registration Information Requirements* » et son remplacement par « 33-109 *Registration Information* ».
4. Le paragraphe 2.2(1) est modifié par la suppression de « ni renouveler ».
5. Le paragraphe 4.3(3) est modifié par la suppression de l'alinéa a) et son remplacement par ce qui suit :

- a) d'avoir été inscrit comme représentant de commerce, dirigeant (avec privilège de négociation), associé (avec privilège de négociation) ou responsable de la conformité pendant au moins deux ans;
6. Le paragraphe 4.4(1) de la version anglaise est modifié par la suppression de « *council* » et son remplacement par « *counsel* ».
 7. L'article 9.5 de la version anglaise est modifié par l'ajout d'un point après 9.4.
 8. Le paragraphe 9.6(4) de la version anglaise est modifié par la suppression de « *sub branch* » et son remplacement par « *sub-branch* ».
 9. Le titre « PARTIE 15 : RENOUELEMENT, SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION » est supprimé et est remplacé par le titre suivant :

PARTIE 15 : SUSPENSION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION
 10. Le sous-titre « Renouvellement de l'inscription d'une société inscrite » qui précède l'article 15.1 est supprimé.
 11. L'article 15.1 est abrogé.
 12. Le titre « Renouvellement de l'inscription des particuliers » qui précède l'article 15.2 est supprimé.
 13. L'article 15.2 est abrogé.
 14. Le sous-titre « Suspension à l'échéance d'une inscription ou du renouvellement d'une inscription » qui précède l'article 15.3 est supprimé et est remplacé par le sous-titre suivant :

Suspension à l'échéance d'une inscription
 15. Le paragraphe 15.3(1) est modifié par la suppression de « et tous les renouvellements de l'inscription ».
 16. Le paragraphe 15.3(2) est modifié par la suppression de toutes les occurrences de « ou le renouvellement de l'inscription ».
 17. Le paragraphe 16.1(5) de la version anglaise est modifié par la suppression de « *canceling* » et son remplacement par « *cancelling* ».
 18. Les présentes modifications entrent en vigueur le 25 septembre 2007.